

CONSULTATIONS PUBLIQUES

11 octobre 2019

Bonjour,

Madame, Monsieur,

J'aimerais, ici, apporter mon opinion sur «Règlement pour une métropole mixte».

En qualité d'Administratrice au sein d'un OSBL d'habitation, il me semble qu'il faudrait combler ce retard, pour atteindre un objectif certain d'une Métropole Mixte. Pour cela il faut investir d'avantage dans le logement social et le logement abordable afin de permettre aux organismes et coopératives d'agrandir leur parc immobilier et aussi de rénover ceux qui existent déjà. Il est vrai, que cela engendre un coût. En revanche les avantages à long terme de cette entreprise, apporterait significativement aux citoyens:

- Stabilité
 - Participation Citoyenne
 - Autonomie
 - Responsabilité
 - Implication dans leur milieu de vie
 - Plus sécuritaire
- Moins (de risque) d'itinérance

Il y a 31 immeubles abandonnés sur le Plateau. Ces immeubles sont à risque pour la plupart (incendie, squatte, effondrement, infestation de vermine). Pourquoi ne pas les récupérer, les rénover et y loger une clientèle à faible revenu inclus petit travailleur.

J'aimerais,ici, apporter quelques petites précisions concernant la SHDM

La SHDM, se vante d'être pour le logement social et abordable, mais celle-ci possède 300 maisons de chambres, dont elle ne s'occupe pas, au contraire, elle a légué la gestion de ses maisons de chambres à des organismes communautaires, pour ne pas être embarrassée par une clientèle à faible revenu. De plus, sur son site elle parle de «*Coordination des services offerts aux locataires*»

Mais de quels services et quels locataires parle t-elle ici?

Cela porte à confusion, puisque, ses locataires ne bénéficient d'aucun services. La SHDM, n'offre pas de Soutien Communautaire à ses locataires ou autres services,elle a préféré relégué ceci encore une fois aux organismes. Les organismes, n'ont déjà pas les moyens de répondre à tous les besoins de leur clientèle, il faudrait en plus qu'ils coupent leur services pour aller les donner à celle de la SHDM. Il faut bien comprendre,ici, quant un organisme demande une subvention pour l'embauche d'employé, c'est pour sa clientèle à elle et non pour celle de la SHDM.

Si la SHDM veut vraiment faire savoir à tous qu'elle est pour le logement social, qu'elle gère elle-même ses maisons de chambres et qu'elle fasse elle-même les services appropriés à ses locataires.